

7-1967

Quelques Pensées du Vénérable Père

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/cor-unum>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

(1967). Quelques Pensées du Vénérable Père. *Cor Unum*, 4 (3). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/cor-unum/vol4/iss3/12>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Cor Unum by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

Quelques Pensées du Vénérable Père

La régularité est inhérente à la vie de communauté, elle fait la force des communautés, elle est dans l'ordre de la volonté de Dieu; la règle est pour nous l'expression de la divine volonté, elle est la sauvegarde des missionnaires, elle les préserve du relâchement et même est une garantie d'union entre eux.

— P. Libermann à M. Lambert, le 23 fév. 1851. (N. et D. XIII, 52).

(Mgr Collier) désire vivement que notre Mission à Maurice prenne de la stabilité et pour cela il veut vous donner les chapelles qui ont été construites; il voudrait que vous bâtissiez une maison près de la chapelle Sainte-Croix et que vous y établissiez votre quartier général. Ici j'ai deux observations à faire: la première: comment construirez-vous cette maison? aurez-vous les ressources suffisantes pour cela? Je crois que Monseigneur est disposé à vous aider. Mais je crains que cela ne suffise pas, dans ce sens que, en bâtissant cette maison, vous ne pourriez donner aucun secours au noviciat; cependant, ce secours nous est nécessaire. Il est vrai que je compte plus sur la divine Providence que sur vous, mais ce n'est pas une raison pour que vous ne preniez pas vos mesures pour venir à notre secours. Cette divine et adorable Providence est toujours venue à point nommé. Ainsi l'année qui avait précédé notre union avec le Saint-Esprit, toutes nos ressources étaient mangées et nous aurions été obligés de renvoyer au moins les deux tiers de nos élèves. Nous étant unis avec le Saint-Esprit et, ayant alors les ressources du Séminaire colonial et celles qu'ils avaient, nous pouvons nous soutenir. Cependant, nous ne sommes pas riches du tout et déjà les nouvelles ressources que la divine Bonté nous a données sont entamées, il est donc nécessaire que nos Missions viennent à notre secours. La Guinée, qui devait nous donner 8,000 francs cette année, n'a pas donné un sou, et je doute qu'elle puisse nous aider l'année qui commence; cependant, nous avons 75 personnes à nourrir et entretenir, y compris les directeurs et les Frères. Voyez donc et faites en sorte que, tout en entreprenant ce bâtiment, vous puissiez nous faire une réserve. Pour vivre très médiocrement, comme nous vivons toujours, il nous faut 24,000 francs par an.

La seconde observation est à savoir si vous pourrez espérer trouver votre subsistance, quoique n'étant pas fondée. Si vous pouvez subsister dans le pays, je ne mets pas en doute que la divine volonté soit que nous restions dans le pays et que nous nous y établissions solidement. Il faut donc obtenir de Monseigneur un moyen sûr de subsistance, même pour le cas que le Gouvernement ne voulût plus continuer le traitement.

— P. Libermann au P. Lavâl, le 20 fév. 1851 (N. et D. XIII, 41s).